Pour en finir avec l'omerta et l'impunité des violences hiérarchiques dans la fonction publique

C'est avec sidération, colère et indignation que nous avons appris par la presse les graves agissements d'un haut fonctionnaire ayant occupé des responsabilités au sein du service des ressources humaines du ministère de la Culture, du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et de la direction régionale des affaires culturelles Grand Est.

Suite à des enquêtes journalistiques, les articles se succèdent : le 29 mai dernier dans *Le Canard Enchaîné* puis, la semaine passée, dans *Libération*. Ces articles mettent en exergue le fait que « pendant presque dix ans, un ancien responsable RH de la Rue de Valois a administré à des candidates des diurétiques avant de les isoler jusqu'à ce qu'elles urinent devant lui. »

Le Canard Enchaîné et *Libération* révèlent également que cet homme avait pour habitude, pendant les réunions professionnelles, de prendre des photographies sous la table des femmes en jupes et que cela avait été signalé par les victimes à leurs supérieurs hiérarchiques, y compris à deux ministres de la Culture, et à la médecine de prévention. Il a fallu qu'il s'attaque à une haute-fonctionnaire d'une autre administration, qui l'a pris en flagrant délit de photographie, pour que des enquêtes, administrative puis judiciaire, soient enfin diligentées. C'est l'enquête de police qui a révélé une liste de plus de deux cents victimes, consignée par le fonctionnaire en question dans un fichier Excel qu'il avait intitulé "expériences" et qui avait trait, non pas aux photographies, mais à l'administration de diurétiques.

Le résumé de carrière de ce haut fonctionnaire, rappelé dans *Libération*, pose le problème du système qui a permis de tels agissements. Nous attendons des enquêtes en cours qu'elles disent clairement quel était le degré d'information de la direction générale de la fonction publique et du secrétaire général du ministère de la Culture, notamment lors de la réintégration de cet agent en 2015. Car, au-delà de cet individu, c'est bien la nature du système hiérarchique de notre administration qui est en cause, système qui garantit une forme intolérable d'impunité à de hauts responsables. Il est fort peu probable qu'un agent de catégorie C, B ou A ait pu commettre de telles ignominies pendant une si longue période.

Nous dénonçons une situation systémique au ministère de la Culture et dans la fonction publique où la couverture des actes de violence et d'abus de pouvoir est favorisée par un système hiérarchique vertical violent et rigide qui offre l'impunité à des personnalités toxiques.

Nous dénonçons aussi la mise en place de dispositifs simulacres destinés à lutter contre cette violence, notamment les labels anti-discrimination (Égalité et Diversité), qui ne font que rendre la violence encore plus insidieuse et souterraine.

Dans le cas de l'affaire rapportée par *Le Canard enchaîné* et *Libération*, cet homme a abusé du pouvoir qu'il avait sur des femmes en recherche d'emploi, de poste ou de stage. Il profitait de sa position professionnelle pour leur faire ingérer des diurétiques à leur insu et les mettre, devant lui et en public, dans une situation de vulnérabilité et d'humiliation totales. Les victimes de ces actes, dont beaucoup étaient déjà dans des situations de précarité professionnelle, en ont été

psychologiquement traumatisées et mises en danger par l'ingestion de substances toxiques.

Nous souhaitons dire à ces femmes toute l'émotion et l'indignation que suscitent en nous ces actes odieux et apporter notre plein soutien à toutes celles qui les ont subis. Nous voudrions également exprimer notre admiration pour le courage de celles et ceux qui ont tenté de faire la lumière sur ces agissements malgré l'inaction de leur hiérarchie et des pouvoirs publics face à leurs signalements.

Sur ces sujets, il faut absolument que la parole se libère et que les femmes victimes de ces agissements soient entendues. Les syndicats ont vocation à être un instrument de cette libération et de cette prise en compte de la parole.

Nous appelons donc toutes les victimes dans le périmètre du ministère de la Culture à signaler les actes de violence et d'abus de pouvoir, quels qu'ils soient, auprès de nos organisations syndicales.

Nous nous engageons à suivre et veiller au traitement adéquat de tous les cas dont nous serons informés et informées.

Les violences contre les femmes mais aussi contre les minorités et les démuni.e.s ainsi que les violences managériales constituent, hélas, des situations ordinaires. Plusieurs cas, recensés dernièrement et balayés d'un revers de main par la hiérarchie et les instances institutionnelles, nous font craindre que le système que nous dénonçons ait de beaux jours devant lui.

Nous demandons :

- le bénéfice de la protection fonctionnelle pour les victimes de Christian N. désirant porter plainte au pénal ou au civil et une aide financière couvrant les frais juridiques pour celles qui ne sont pas en position d'employées du ministère de la Culture ou de l'une de ses structures,
- une enquête ministérielle approfondie dans le cadre du CHSCT ministériel, avec arbre des causes, sur les graves dysfonctionnements d'un système qui a permis à un homme faisant l'objet de signalements pour comportement abusif et actes de harcèlement sexuel d'arriver en position de sous-directeur des ressources humaines, de haut-commissaire à l'Égalité des droits entre les femmes et les hommes, puis de directeur adjoint d'un service déconcentré du ministère de la Culture,
- le retrait immédiat des labels Égalité et Diversité décernés au ministère de la Culture,
- l'examen immédiat d'un plan de prévention des actes de violence psychologique, verbale ou physique dans notre administration, en CHSCT ministériel, CHSCT des services centraux et déconcentrés ainsi que des établissements publics, en coordination avec les médecins du travail, assistants et assistantes sociales, inspecteurs et inspectrices du travail et services hospitaliers publics, dans le ministère de la Culture et dans toutes les autres administrations dont les personnels et leurs représentants et représentantes l'estiment nécessaire.

Paris, le mercredi 13 novembre 2019
CFDT - CFTC - CGT - FSU - SUD - UNSA